



2 thématiques :

A. Sports - Innover pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

B. Ville durable

Sommaire :

L'appel à projets Innov'up Proto 2019	1
1. Objectifs de l'appel à projets « Innov'up Proto 2019 »	4
2. Eligibilité des projets	4
3. Critères de Sélection des projets	4
4. Financement	5
5. Dépenses éligibles	5
6. Conditions du soutien Régional et modalités de versement de la subvention	6
7. Procédure de sélection et de financement des projets	6
8. Accompagnement des projets lauréats	7
9. Calendrier prévisionnel	7
10. Engagement des candidats	7

Thématiques :

A. Sports - Innover pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Avec notamment les sous thématiques suivantes :

- Performance des sportifs / encadrement / équipements
- Public / relation fans / expérience spectateurs / expérience usagers (réalité augmentée / statistique / réservation / installation connectée / captation d'évènement sportif)
- Sport pour tous (accessibilité, paralympique, pratique féminine, publics éloignés géographiquement)
- Bien-être et santé
- Valorisation du patrimoine sportif et héritage

B. Ville durable

Avec notamment les sous thématiques suivantes :

- Habitat/ construction / rénovation (durable et intelligent, intégrant les dimensions smart building, éco-rénovation, nouveaux matériaux et bâtiment zéro carbone)
- Aménagement innovant du territoire : BIM/CIM/TIM, mobilier urbain innovant, nature en ville etc.
- Grids & IoT ou réseaux et solutions de capteurs
- Energie, eau, déchets
- Eco-activités : mesure, prévention et limitation des impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air et du sol
- Civic tech et smart administration locale
- Mobilité Urbaine

Bénéficiaires :

- TPE/PME/ETI
- Domiciliés en Ile-de-France au moment de l'octroi de l'aide (à minima établissement secondaire au sein duquel est réalisé la R&D du projet)

Date de lancement : 16 mai 2019

Date de clôture : 4 juillet 2019 à midi

Le dossier de candidature est à déposer en ligne sur : mesdemarches.fr/

Toutes les informations sont disponibles en ligne sur :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/appel-a-projets-innov-up-proto-2019>

1. Objectifs de l'appel à projets « Innov'up Proto 2019 »

L'appel à projets « Innov'up Proto » est lancé par la Région Ile-de-France en partenariat avec Cap Digital et Bpifrance. Il vise à promouvoir les meilleurs prototypes franciliens mobilisant les nouvelles technologies liés au monde du sport ou aux enjeux de la ville durable.

Il sélectionnera les 20 meilleurs prototypes franciliens au regard des critères de sélection détaillés au chapitre 3.

Cet appel à projets vise à valoriser auprès du grand public et des professionnels les talents et le potentiel de l'Ile-de-France en matière de nouvelles technologies, services et contenus innovants.

Les projets lauréats seront présentés durant les 2 événements majeurs des « Paris Région Smart Weeks » de 2020, VIVA TECHNOLOGY et Futur.e.s.

2. Eligibilité des projets

2.1 Candidats éligibles

Statut des candidats :

- Petites entreprises¹
- Moyennes entreprises²
- Entreprises de taille intermédiaire³
- Etre localisés en Ile-de-France à la date d'octroi de l'aide (à minima établissement secondaire au sein duquel est réalisé la R&D du projet) ;
- Ne présenter qu'un seul projet par structure ;
- Disposer d'une capacité financière suffisante pour assurer le démarrage des travaux sans attendre le versement des subventions régionales (pour les entreprises ne pouvant présenter les comptes d'au moins un exercice clos, cette condition sera vérifiée sur la base d'une situation comptable de moins de 3 mois validée par l'expert-comptable).

2.2 Projets éligibles :

Les prototypes sont développés en Ile-de-France et s'inscrivent dans l'une au moins des thématiques de l'appel à projets. Les projets éligibles sont des prototypes n'ayant encore jamais été commercialisés, au stade du démonstrateur, de la présérie ou d'une version bêta. Ils sont novateurs en termes de technologies, d'interfaces, de design, de nouveaux usages ou pratiques, etc.

Les candidats devront inscrire ce prototype dans le cadre d'une stratégie claire de développement, le prototype n'est pas une fin en soi.

3. Critères de Sélection des projets

Les critères de sélection des projets sont :

- Caractère innovant
- Caractère emblématique du prototype par rapport aux 2 thématiques de l'appel à projets.

¹ Entreprises de moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

² Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

³ Entreprise entre 250 et 4999 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliards d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros.

- Qualité des aspects design, techniques et fonctionnels du prototype.
- Potentiel de développement (inscription du projet dans la stratégie de l'entreprise, opportunités de marché, etc.).
- Capacité du porteur à finaliser le prototype au regard des enjeux de réalisation technique et fonctionnelle du prototype, du planning prévisionnel et des capacités techniques, humaines et financières du porteur.
- Caractéristiques d'installation ou d'utilisation du prototype lors des événements Paris Region Smart Weeks.

4. Financement

Les projets retenus bénéficieront d'une aide régionale pouvant atteindre 150 000 € sous forme de subvention aux taux maximum suivants :

- 45 % pour les petites entreprises
- 35 % pour les moyennes entreprises
- 25 % pour les entreprises de taille intermédiaire

Ce financement est encadré par le règlement communautaire sur les aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (R&D&I).

Le porteur s'engage à apporter sa quote-part de financement du projet. Le porteur précisera le cas échéant les autres financements (par exemple sponsoring) acquis ou recherchés à ce stade pour la réalisation du prototype ou tout autre type d'aide publique en cours de demande ou acquise au moment du dépôt du dossier de candidature.

5. Dépenses éligibles

Le porteur fournit une présentation détaillée du budget et de la subvention demandée précisant l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation du prototype. Il présente également les ressources humaines mobilisées sur le projet, leur type de qualification, la durée de leur intervention et le coût par poste charges comprises.

Les dépenses éligibles sont :

- Les frais de personnel (ingénieurs, chercheurs, techniciens, stagiaires et autres personnels employés pour le projet) ;
- Les prestations techniques sous-traitées dans la limite de 49 % des coûts liés aux frais de personnel ;
- Les matériels ou logiciels (hors licences) directement affectés à la réalisation du prototype y compris le cas échéant les infrastructures spécifiques pour l'installation du prototype et la présentation lors des événements « Paris Région Smart Weeks » ;
- Les matériels non spécifiques nécessaires et réutilisés après la réalisation ou la présentation du prototype lors des événements » (exemple : ordinateurs) ; Le coût éligible sera dans ce cas calculé sur l'amortissement de ces matériels sur une durée de 12 mois maximum.

Nb : Seuls les frais engagés à compter de la date de clôture de l'AAP constituent des dépenses éligibles.

Ne sont pas éligibles les dépenses liées aux déplacements, aux frais d'impression, de communication engagés par le porteur autour du prototype, de réception, de fournitures, et les

achats d'équipements ou de services informatiques ou télécom non affectés directement à la réalisation du prototype ou à son exploitation.

Les coûts de transport, d'installation, d'exploitation, d'animation, de maintenance et de gardiennage du prototype durant les différents événements devront être pris en charge par le porteur.

Les dépenses sont déclarées en Euros hors taxes.

6. Conditions du soutien Régional et modalités de versement de la subvention

Le versement des aides nécessite la signature d'une convention.

La subvention régionale sera versée en deux fois, à la contractualisation de l'aide et le solde à la clôture du projet.

La mention du soutien de la Région doit être visible sur tous les supports de communication, plaquettes et documents créés pour le projet soutenu.

L'attribution définitive de l'aide régionale est subordonnée à l'accueil de stagiaire(s) au sein de l'entreprise.

La délibération du Conseil régional n° CR 08-16 du 18 février 2016 a décidé de subordonner « l'attribution d'une subvention régionale à toute personne morale (...) sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, au recrutement de stagiaire(s)⁴ durant la réalisation du projet et selon les modalités suivantes » :

Montant de la subvention régionale :

- 0.01€ - 23 000 € : 1 stagiaire
- 23 000.01 € - 100 000 € : 2 stagiaires
- + de 100 000 € : 3 stagiaires

Le stagiaire peut être affecté au projet subventionné ou à toute autre activité de la structure bénéficiaire.

Soit la résidence du stagiaire est située en Ile de France soit l'établissement ou l'organisme de formation dont il dépend est situé en Ile de France.

Le stage doit s'effectuer pendant la période de validité de l'aide régionale: Entre la notification de l'aide la demande du solde.

Ils devront également signer la charte de la laïcité et des valeurs de la République⁵ qui atteste de l'engagement de l'entreprise à respecter les valeurs de la République.

7. Procédure de sélection et de financement des projets

Tout dossier incomplet à la date de la clôture de l'appel à projets sera déclaré éligible.

Les projets éligibles feront l'objet d'un premier niveau de sélection par les équipes de la Région, de Cap Digital. Les projets présélectionnés (50 au maximum) feront l'objet d'une instruction approfondie de Bpifrance et seront présentés à un jury regroupant un panel d'experts.

⁴ Cf engagement stagiaire

⁵ Cf charte de la laïcité et des valeurs de la république

Les dossiers de candidatures transmis par les porteurs de projets ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. Les membres du jury signent un engagement de confidentialité.

8. Accompagnement des projets lauréats

Le pôle de compétitivité Cap Digital assurera le suivi opérationnel de la réalisation des prototypes depuis les étapes de spécifications fonctionnelles et techniques jusqu'à leur réception et premières présentations au public.

Un comité stratégique de suivi s'assurera du bon déroulement des projets, de l'utilisation des financements publics et de la conformité des prototypes par rapport au descriptif des projets sélectionnés.

Le comité stratégique regroupera des représentants des services de la Région Ile-de-France, de Cap Digital et de Bpifrance.

Ce comité stratégique se réunira au moins trois fois : une première fois à mi-parcours du développement des prototypes, une seconde fois à la réception des prototypes, une troisième fois après la désinstallation des prototypes pour tirer un bilan de l'opération et donner des recommandations.

9. Calendrier prévisionnel

- Appel à projets **ouvert le 16 mai 2019**.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le **4 juillet à midi**.

Tout dossier incomplet à la date de clôture de l'appel à projets sera déclaré inéligible.

- 1ère revue des projets : janvier 2020.
- 2ème revue - finale - des projets : Avril 2020.
 - Les travaux de réalisation du prototype devront être finalisés impérativement **en mai 2020 au plus tard pour une présentation des prototypes lors des salons VIVA TECHNOLOGY et/ou Futur.e.s.**

Pour tout renseignement complémentaire contacter :

Léonard POMMEREAU, Startup Program Manager, Cap Digital : projet@capdigital.com

Services des Aides aux Entreprises, Région Ile-de-France : aides.economiques@iledefrance.fr

10. Engagement des candidats

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- Accepter sans réserve le présent règlement ;
- Autoriser le Conseil Régional Ile-de-France, Cap Digital et Bpifrance à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été retenu par le jury de sélection ;
- Mentionner le Conseil Régional Ile-de-France, Cap Digital et Bpifrance dans toute opération de communication relative au prototype financé dans le cadre de cette opération ;
- Réaliser le prototype conformément au descriptif du dossier de candidature, tel que sélectionné par le jury.
- Assurer l'installation, l'exploitation, l'animation et la maintenance du prototype financé durant les événements « **Paris Région Smart Weeks** » 2020.